



Judo Gym Lafrançaise

Association à but non lucratif Loi 1901 – Siret: 393 665 989 00025 – APE: 9312Z

Domiciliation : Mairie, Place de La République, 82130 Lafrançaise

Correspondance: Chez Mme Stercklen, 6 Domaine du Lac, 82290 Meauzac

Email : gymlafrançaise@gmail.com

Web : <http://club.quomodo.com/judo-gym-lafrançaise>

NOTICE DE RENTREE – Gym Enfants

Inscriptions

Les inscriptions auront lieu à la salle de gym le **26 août de 17h à 19h30** et le **29 août de 9h à 13h**. Le dossier d'inscription doit être complet le jour de l'inscription.

Retardataires : une permanence sera assurée le **30 septembre** de 16h à 18h à la salle de gym pour permettre aux retardataires de compléter leur dossier ou de confirmer leur inscription après les cours d'essais, passé ce délai aucune inscription ne sera acceptée.

Paiements

Paiement comptant : les dépôts de chèques et encaissements seront effectués le **15 octobre**.

Il est possible de payer en 3 fois, les 2^{ème} et 3^{ème} paiements seront encaissés les **15 novembre** et **15 décembre**.

Parents responsables - OBLIGATOIRE -

Le Judo Gym est une association dirigée par des bénévoles et parents. Il convient que chacun s'investisse à la hauteur de ses possibilités pour permettre le fonctionnement de l'association.

Chaque groupe de gym doit définir un « Parent Responsable ». Ce Parent Responsable sera chargé d'assurer les échanges entre le club et le groupe de gym dont il est responsable : récupérer/transmettre des documents, communiquer les dates des événements, etc.

Pour chaque groupe, le Parent Responsable doit être désigné au plus tard le **30 septembre**. Passé ce délai, les cours de gym seront suspendus, faute d'adulte référent.

Entrées/sorties de la salle

Les enfants entrent dans la salle et en ressortent sous la responsabilité exclusive des parents ou accompagnateurs. Les coachs de gym ne laisseront pas partir seuls les enfants à la fin des cours.

Remboursement adhésion : Covid-19

L'adhésion à un club, comme à toute association loi de 1901, donne au membre du Club un certain nombre de droits en même temps qu'elle impose un certain nombre de devoirs. Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale et il ne saurait donc en aucun cas être question de pouvoir assimiler la relation entre un club et un adhérent à un rapport entre un prestataire et son client. L'adhésion, renforcée par le paiement d'une cotisation annuelle incluant celui de la licence, est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à celui de l'achat d'une prestation tarifée. C'est le principe même de la vie associative et il est indivisible.

Le club pourra, selon ses moyens, compenser les cours non assurés par des gestes ou actions compensatoires qui ne sauraient être assimilés à un remboursement. Aucun remboursement d'adhésion ne sera possible.

Autorisation : Risque sanitaire

Je soussigné _____, représentant légal de _____, l'autorise à suivre les entraînements en respectant les recommandations sanitaires et organisationnelles mises en place dans le gymnase.

En outre, je reconnais que le Judo Gym Lafrançaise ne serait tenu pour responsable d'une éventuelle contamination.

Fait à Lafrançaise, le :

Signature :



Judo Gym Lafrançaise

Association à but non lucratif Loi 1901 – Siret: 393 665 989 00025 – APE: 9312Z

Domiciliation : Mairie, Place de La République, 82130 Lafrançaise

Correspondance: Chez Mme Stercklen, 6 Domaine du Lac, 82290 Meauzac

Email : gymlafrançaise@gmail.com

Web : <http://club.quomodo.com/judo-gym-lafrançaise>

Gestion du risque Covid-19

Généralités

La salle de gym est une salle de sport classée ERP. Dans ce cadre les mesures sanitaires s'appliquent. Le non-respect de ces règles engendrerait l'exclusion définitive de la salle. Un affichage rappelle les gestes barrières à respecter.

Dans la salle, le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciations s'appliquent.

Lors des cours, seuls les gymnastes, leurs coaches et les Responsables sont acceptés dans la salle.

Les portes doivent rester ouvertes durant toute la durée des cours.

Entrée / sortie de la salle lors des cours

Les parents et accompagnateurs des enfants gymnastes déposent et récupèrent les enfants à l'extérieur de la salle, devant les portes définies « Entrée » et « Sortie » afin d'éviter le croisement de groupes.

Si une personne ou un de ses proches présentent des symptômes évocateurs, celle-ci ne doit pas pénétrer dans la salle. Les coaches et responsables du club pourront interdire l'accès à la salle à toute personne présentant des symptômes évocateurs.

Mise en tenue

Les vestiaires sont interdits d'accès. Les enfants peuvent se changer par petits groupes à l'intérieur de la salle mais nous recommandons aux gymnastes d'arriver déjà en tenue de sport.

Les enfants doivent disposer de leur gourde individuelle, un bloc de magnésie est fourni par le club en début d'année, aucun échange entre gymnaste n'est autorisé. Le gymnaste ne disposant pas de sa tenue, sa gourde et sa magnésie, ne sera pas accepté à l'entraînement.

Gestion des groupes

Le nombre d'équipes présentes dans la salle simultanément est limité à 2. Le nombre de gymnastes par équipe est limité à 20 (hors coaches) et sont répartis sur 2 agrées donc par groupes de 10 gymnastes. Un délai de 15 minutes est appliqué entre le départ du dernier groupe de la salle et l'arrivée de nouveaux groupes.

Un « appel » est effectué avant chaque séance afin d'historiser toutes les entrées/sorties de la salle.

La pratique de la gym

Les gymnastes doivent se laver les mains au savon dès leur prise en charge par les coaches au début du cours.

Lors des cours, les gymnastes ne portent pas le masque mais doivent respecter une certaine distance sociale : ne pas échanger d'embrassades, se tenir à distance les uns des autres, ne pas échanger d'effets personnels (magnésie, gourde, etc.).

Les zones de contact des agrées sont traitées par virucide entre chaque rotation de groupe. Ce traitement est effectué par un adulte.

Les gymnastes doivent se laver les mains au savon régulièrement et entre chaque changement d'agrée.

Lors de l'utilisation du praticable en dynamique, les gymnastes doivent respecter une distance minimale de 2m entre chaque gymnaste.

Les coaches (adultes)

Le port du masque est obligatoire dès lors que la distanciation de 1m ne peut être respectée, notamment lors de parades ou de briefings.

Les sanitaires

L'accès aux sanitaires est autorisé, ceux-ci sont systématiquement traités au virucide après chaque passage. Ce traitement est effectué par un adulte.

L'utilisation de l'eau sanitaire n'est pas autorisée pour remplir les gourdes.